



Encadrement : Agir pour ne plus subir

Les équipes d'encadrement subissent, comme les autres personnels, les conséquences de la politique de restriction budgétaire. L'insuffisance organisée des postes de cadres et de personnels d'exécution rend périlleux le maintien de la qualité des soins.

La mise en place de la nouvelle gouvernance, des pôles et de la T2A, le retour en force du pouvoir médical, les pressions des directions pour faire ce qu'elles n'ont pas osé ou voulu faire aggravent le malaise des équipes d'encadrement sur le rôle, le devenir, l'évolution de carrière de chacun. Non reconnaissance salariale et refus des

directions de prendre en compte le temps de travail effectué complètent le tableau.

Si le discours du DG tranche avec celui de son prédécesseur, les engagements annoncés doivent se traduire en actes.

Pour SUD la mobilisation et l'intervention des salariés concernés sont les seules garanties d'avancées.

SUD appelle l'ensemble des équipes d'encadrement soignantes à se réunir en assemblée générale dans les établissements afin de créer par établissements et sur l'AP-HP le rapport de force nécessaire pour de véritables avancées.

ASSEMBLEE GENERALE DES CADRES AP-HP MARDI 4 DECEMBRE 14H Amphi A Faculté de médecine Pitié 91 Bd de l'Hôpital

Salaires : c'est pas moi c'est le ministère...

La revendication salariale est d'une actualité brûlante : dégradation du pouvoir d'achat s'ajoutant à la diminution des effectifs l'augmentation des responsabilités, des contraintes, l'absence de reconnaissance des niveaux de formation.

Le DG a garanti le paiement de la prime de 100 euros brut (!) des CPP, depuis la prise de fonction...
Ce n'est absolument pas la réponse à la problématique salariale de la filière cadre,

C'est d'une véritable revalorisation salariale, prenant la grille des AAH comme point d'ancrage de l'ensemble de la filière encadrement dont nous avons besoin.

C'est d'une mobilisation nationale, dont nous devons être moteur, que nous avons besoin de construire pour obliger un ministère, qui n'en a aucune envie, à négocier !

Effectifs, temps et conditions de travail : ça suffit !

Le décret de 2002 qui régit le temps de travail de la fonction publique hospitalière est clair : seuls les personnels de direction sont exclusivement au forfait.

Le personnel d'encadrement choisit annuellement s'il est au forfait (sans heures supplémentaires) ou en décompte horaire avec comptabilisation des heures supplémentaires effectuées.

La majorité des établissements refusent ce choix règlementaire aux cadres leur imposant le forfait. Aujourd'hui, de réorganisations multiples en charges supplémentaires de travail en passant par la course perpétuelle aux effectifs présents nécessaires à la sécurité, les bornes horaires sont depuis longtemps explosées.

Plus de 400 postes de cadres vacants (et autant de supprimés) illustrent la pénurie organisée de cadres et la charge supplémentaire de travail dévolue aux rescapés !.

Nous avons exigé du DG l'application de la réglementation. **Nous appelons l'ensemble de l'encadrement à se déterminer annuellement sur leur choix de décompte de temps de travail : forfait ou horaire.**

Reste la reconnaissance des heures supplémentaires effectuées. Le DG nous l'écrit : « **La validation des heures supplémentaires des cadres par leur supérieur hiérarchique doit se mettre en place sans délai et être effective pour le 31 décembre 2007, dernier délai.** »

Pour Sud nous devons être dans une procédure de validation AP-HP déclinée ensuite par établissement qui reconnaisse

légitimement le travail supplémentaire effectué, sa rémunération ou récupération.

Le silence et l'attitude des directions à ce jour ne vont pas dans ce sens, bien au contraire.

A nous de faire respecter ses engagements par le DG !

Les cadres doivent être acteurs de leur devenir.

4 groupes de travail doivent se mettre en place avec la DG,

- sur les nouveaux métiers de Cadres Paramédicaux de pôles et cadres administratifs de pôles.
- sur l'évolution des fonctions des cadres de proximité
- sur la place et les fonctions des cadres supérieurs de santé.
- sur les effectifs de cadres, la démographie et la formation.

L'ensemble des équipes d'encadrement doit se saisir des engagements souscrits, intervenir dans les discussions prévues, maintenir la pression avec les organisations syndicales.

Dans un premier temps , les cadres doivent faire savoir pour 2008 , leur choix aux directions entre le forfait et le décompte horaire.

Ne laissons personne décider à notre place